



# AVERTISSEMENTS AGRICOLES®



POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

# Grandes Cultures

## Champagne-Ardenne

Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles n° 739 du 04 décembre 2007 - 3 pages

### Arrêt de l'édition Grandes Cultures des Avertissements Agricoles® en Champagne Ardenne et lancement d'une surveillance mutualisée du territoire

Comme nous vous l'annonçons dans le bulletin n° 736 du 17 octobre 2007, l'édition champardenaise « Grandes Cultures » des Avertissements Agricoles s'arrêtera au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Cette décision se place dans un contexte de rationalisation des moyens de l'Etat dans lequel le Service Régional de la Protection des Végétaux se réorganise afin de mieux assurer ses missions dans le domaine de la **surveillance biologique du territoire**, de l'**animation** des réseaux qui la permettent et du **contrôle des risques sanitaires et environnementaux** liés à l'usage des produits phytopharmaceutiques.

Le SRPV Champagne-Ardenne avec ses partenaires (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Champagne-Ardenne, prescripteurs, chambres d'agriculture, Instituts techniques, FDSEA, ...) œuvre à une nouvelle forme d'organisation de la **surveillance du territoire** dont les objectifs principaux répondent à plusieurs préoccupations sociétales majeures qui se déclinent en de nouvelles orientations réglementaires européennes, qui s'appliqueront progressivement en France : **l'utilisation durable des pesticides** et **l'encadrement de la préconisation** entre autres.

L'agriculture se doit désormais de préserver l'état des ressources naturelles et des milieux (eau, air, sol et biodiversité), au regard des substances actives utilisées en protection des cultures, ainsi que de garantir la santé publique. Ainsi, l'optimisation de l'emploi des intrants, qui doit en résulter, la promotion et la recherche de techniques alternatives aux moyens de luttés chimiques de protection des plantes, doivent répondre aux attentes environnementales et à la mise en œuvre d'une agriculture durable. Aussi, ces démarches s'inscrivent dans la préparation du plan national de réduction de l'usage des pesticides.



**DRAF**  
Service Régional de la  
Protection des Végétaux  
Centre de Recherches  
Agronomiques  
2, Esplanade Roland  
Garros - BP 234  
51686 REIMS Cedex 2  
Tél : 03.26.77.36.40  
Fax : 03.26.77.36.74  
E-mail : srpv.draf-  
champagne-ardenne@  
agriculture.gouv.fr

**Gestion abonnements:**  
FREDONCA  
Tél : 03.26.77.36.70

Imprimé à la station  
D'Avertissements Agricoles de  
Champagne-Ardenne  
Directeur gérant :  
Michel COLLOT  
Publication périodique  
C.P.P.A.P n°0910B05572  
ISSN n°0996-9861  
Tarif courrier : 78 euros  
Tarif fax : 74 euros  
Tarif mail : 73 euros

Diffusion et rédaction en  
collaboration avec la  
FREDONCA  
(Art. L252-1 à L252-5 du  
Code Rural)

## NAISSANCE DU BULLETIN D'INFORMATIONS PHYTOSANITAIRES DU SRPV

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, un bulletin mensuel d'informations phytosanitaires de notre région sera créé par le SRPV Champagne-Ardenne. Ce mensuel sera adressé **gratuitement** et exclusivement par **messagerie électronique** à tous ceux qui en feront la demande et sera également disponible sur le **site internet de la DRDAF Champagne-Ardenne ([www.marne.pref.gouv.fr](http://www.marne.pref.gouv.fr))**. Il dressera des points de situation phytosanitaire du territoire pour le mois écoulé et sera aussi le vecteur **d'informations techniques** (seuils de traitements, méthodes de luttés alternatives à la lutte chimique, etc.) **ou réglementaires** (information de l'évolution de la réglementation en temps réel, bilan des contrôles effectués sur les exploitations agricoles et chez les distributeurs de produits phytosanitaires et conséquences à en tirer, etc.) dans l'ensemble des secteurs d'activités du SRPV.

Les abonnés déjà connus du SRPV resteront bien entendu destinataires de ce nouveau bulletin ainsi que toute personne intéressée (collectivité, jardinier, et bien sûr technicien et agriculteur) qui en formulera la demande en nous communiquant son adresse e-mail à [srpv.draf-champagne-ardenne@agriculture.gouv.fr](mailto:srpv.draf-champagne-ardenne@agriculture.gouv.fr). Le SRPV conserve ses **compétences** en matière de **diagnostics** afin d'identifier tous symptômes inconnus ou atypiques. Pour solliciter ce service, nous vous conseillons de contacter auparavant par téléphone :

- soit Aurore SOWINSKI à Reims au 03 26 77 36 60
- soit Olivier PILLON à Saint-Pouange au 03 25 41 91 45

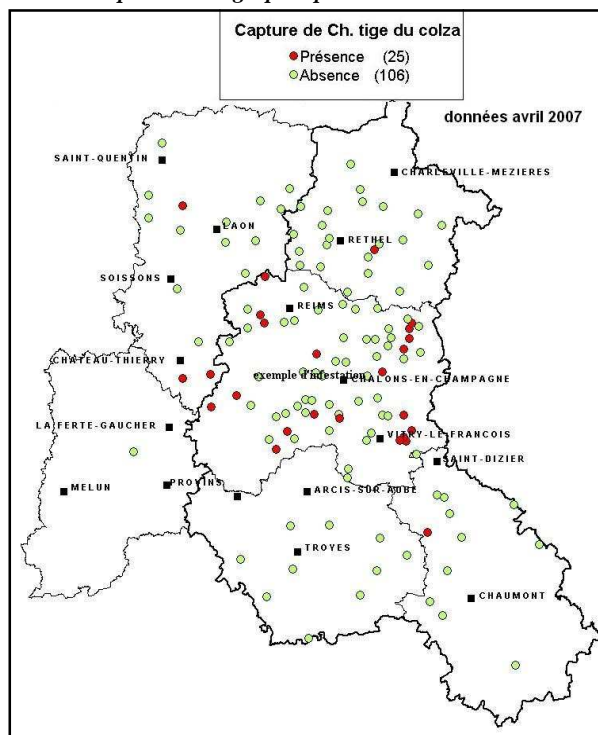
Vous pourrez ainsi définir avec eux les échantillons optimaux à prélever, les renseignements associés et le mode d'acheminement.

## VERS UNE SURVEILLANCE MUTUALISÉE DU TERRITOIRE CHAMPARDENAIS

Le SRPV Champagne-Ardenne propose à tous les acteurs techniques de la région, en parallèle au nouveau vecteur d'informations décrit précédemment, une mutualisation régionale de la surveillance biologique du territoire qui concernera à terme toutes les filières, et devra intégrer :

- ✓ un **maillage représentatif du territoire régional** adapté à chaque problématique phytosanitaire ; les grandes cultures en priorité, sans oublier d'autres cultures sensibles (luzerne, légumes de plein champ, etc...)
- ✓ un **géoréférencement de chaque point d'observation** afin de pouvoir mieux analyser dans l'espace les résultats obtenus et de pouvoir suivre dans le temps l'évolution des maladies et ravageurs observés,
- ✓ une **formation permanente des agents de terrain** par le SRPV et la FREDONCA et le recours à leurs capacités de **diagnostic** afin de garantir la fiabilité des observations et de la synthèse qui en résulte.
- ✓ une restitution **des informations** recueillies par l'ensemble du réseau mutualisé, **à partir d'une base de données partagée et protégée par des droits d'accès, afin de garantir un retour équitable des informations** aux seuls pourvoyeurs.
- ✓ la **validation technique des observations** recueillies par le réseau mutualisé pourrait ainsi porter la labellisation de l'état et être à la **base de la préconisation et du conseil de l'emploi des produits phytopharmaceutiques**.

Exemple de cartographie parasitaire mutualisée



Ainsi, l'efficacité technique et environnementale des intrants sera améliorée, grâce à une meilleure description de la situation épidémiologique régionale, mutualisée et labellisée.

Ceci sera un avantage tant pour l'agriculture biologique que pour l'évolution de l'agriculture conventionnelle vers **une protection phytosanitaire raisonnée de haute valeur environnementale** et permettra de faire **évoluer la protection des cultures vers la lutte intégrée.**



Les observations recueillies par l'observatoire régional des cultures concernent :

- ✓ les **ennemis de qualité**, principalement visés jusqu'ici par les Avertissements Agricoles®,
- ✓ les **ennemis réglementés** : organismes de quarantaine en soutien à l'exportation, ou organismes émergents, dont certains peuvent progresser rapidement dans le cadre des échanges internationaux, mais aussi dans le contexte du réchauffement climatique.

*Connaître et comprendre plus tôt, partager les observations, les labelliser et prendre les meilleures décisions de protection des cultures, sont autant d'objectifs visés par ce nouvel outil.*

Dans un tel schéma, le SRPV se propose d'organiser les forces, de garantir les droits d'accès à l'information mutualisée et de labelliser la situation partagée par tous les acteurs champardenais.

La Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Champagne-Ardenne se placera ensuite en tant que maître d'œuvre :

- ✓ du fonctionnement des réseaux déjà existants ou constitués en Champagne Ardenne,
- ✓ de l'incitation au développement de nouveaux réseaux de surveillance mutualisés,
- ✓ de la formation continue à l'observation,
- ✓ de l'animation complète du dispositif de surveillance du territoire mutualisé.